



CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

BULLETIN D'INFORMATION

N°8

ISSN : 0850-8216

1er semestre 2013



Le DOSSIER de ce numéro :
l'engagement du CRESES
dans la lutte anti-tabac



CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE



**BULLETIN
D'INFORMATION**

Le DOSSIER de ce numéro : l'engagement du CRESES dans la lutte anti-tabac





**CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Directeur de publication

Pr Abdoulaye DIAGNE

Rédacteur en chef

Boubacar DIAO

Coordonateur de la rédaction

Doudou NDIAYE

Assistant de rédaction

Michel FAYE

Secrétariat

Mame Sokhna THIAW

Mariétou MBAYE

Impression

Imprimerie AMD Graphic

Tél : 77 647 38 77

Cette publication a été réalisée grâce à une subvention
du Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI)
dans le cadre de l'Initiative Think Tank

Outils d'analyse et de suivi des politiques et instruments de politiques pour la science, la technologie et l'innovation (STI)

Les 12, 13 et 14 mars 2013, le Pr Abdoulaye Diagne, Directeur Exécutif du CRES, le Pr Mbaye Diène, Chef du département Economie de l'information et de l'innovation et la doctorante Ndèye Fatou Faye, stagiaire au CRES ont pris part à un atelier régional organisé à Dakar par l'UNESCO sur les outils d'analyse et de suivi des politiques et instruments de politiques pour la science, la technologie et l'innovation (STI).

La rencontre a enregistré la participation du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche du Sénégal, M. Mary Teuw Niane, de Mme ANN Thérèse Ndong-Jatta, Directrice du Bureau régional de l'UNESCO pour l'Afrique et représentante de l'UNESCO auprès du Cap-Vert, de la Guinée-Bissau, du Sénégal et de la Gambie, du représentant de l'Observatoire Africain sur les STI, du représentant de l'Initiative Africaine sur les Indicateurs de la Science, de la Technologie et de l'Innovation (ASTI, NEPAD), du Directeur Exécutif du Réseau Africain d'Etudes des Politiques Africaines de Technologie. Ont également participé à l'atelier de nombreux experts du secteur public et privé venant de différents pays africains.

Le manque d'informations, d'indicateurs précis et de capacité d'analyse technique pour conce-



Pr Mbaye Diène

voir les politiques de STI constitue l'un des défis majeurs de la région Afrique. L'atelier visait à relever ce défi par l'information des participants sur les instruments qui facilitent l'estimation de l'ampleur du potentiel et de l'innovation nécessaire pour garantir le développement durable.

Au cours de l'atelier, le Pr Diagne a fait une présentation sur *la Conception et l'évaluation des politiques d'innovation dans les pays en développement*.

Concertation Nationale sur l'avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal (CNAES)



Le Pr Diagne pendant son allocution

ACTUALITES

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le Pr Mary Teuw Niane, a initié une vaste réflexion visant à faire de son département un catalyseur de la croissance économique, un moteur de l'émergence économique, du développement social et culturel du Sénégal.

L'atteinte d'un tel objectif étant conditionnée par « l'amélioration de la gouvernance, la production de données et d'indicateurs fiables, le regroupement des programmes STI dans un système national unique, et l'amélioration des infrastructures », le ministre a décidé de la mise en place d'un cadre de Concertation nationale

sur l'avenir de l'Enseignement supérieur au Sénégal (CNAES), avec à sa tête, un comité dirigé par le Pr Souleymane Bachir Diagne, assisté de quatorze autres membres dont le Pr Abdoulaye Diagne, Directeur exécutif du CRES.

Le comité a produit un pré-rapport qui sera soumis à l'avis des membres de la concertation nationale à travers des ateliers et des sessions plénières. Le rapport général issu des concertations sera remis au Pr Niane, et fera l'objet d'un Conseil présidentiel qui statuera sur les décisions à prendre.

Plan stratégique du CRES 2013 – 2017



Les chercheurs et le personnel du CRES échangent avec les membres du cabinet Dalberg

Du 18 au 19 février 2013, le CRES a organisé, avec le cabinet Dalberg, un atelier consacré à l'élaboration de son plan stratégique 2013-2017.

Il s'agissait de réfléchir sur ce que le CRES voudrait devenir dans les cinq prochaines années, ce qu'il doit faire pour y arriver et avec quels moyens. C'était en présence de tous les chercheurs, du personnel administratif et technique. L'agence de communication NIYEL qui accompagne le CRES en matière de communication, était aussi de la partie.

Participation du CRES à la réunion du Tobacco Taxation Working Group

Le CRES a pris part à la réunion du Tobacco Taxation Working Group qui s'est tenue à New York le 11 avril 2013. L'institution y était représentée par Mme Nafissatou Baldé Sow, coordonnatrice du projet de recherche sur la taxation des produits du Tabac en Afrique de l'ouest.

Le Tobacco Taxation Working Group est un groupe international réunissant les chercheurs qui s'activent dans la taxation du tabac. Il mène des activités dans la zone UEMOA en vue d'un changement de politique dans les pays membres.



Visite de la représentante de la fondation Bill & Mélinda Gates au CRES



Pr Mbaye Diène

Le CRES a reçu le 19 avril 2013 la visite de Mme Lynn Miller Franco, Vice-présidente du cabinet Encompass. Mme Franco était au Sénégal pour le compte de la fondation Bill et Melinda Gates, en vue de mieux connaître le contexte de

la lutte antitabac au Sénégal et d'évaluer les possibilités d'une collaboration avec les structures sénégalaises de lutte antitabac à partir de 2014.

Dans ce cadre, Mme Franco a rencontré les représentants du ministère de la Santé, de l'OMS, de l'Institut pour la Santé et le Développement (ISED) et de la Ligue Sénégalaise Antitabac (LISTAB). Durant cette rencontre le CRES a

présenté à Mme Franco les projets qu'il a menés et qui montrent son engagement dans la lutte antitabac au Sénégal et en Afrique de l'Ouest. Il a également fait part de sa longue expérience dans le management de projets de grande envergure, en collaboration avec des institutions comme PEP (Partnership for Economic Policy), en français, « Partenariat pour les Politiques économiques ». Cette rencontre a été l'occasion pour le CRES de saluer l'Initiative Think tank (ITT), lancée par la fondation Bill et Melinda Gates, et de souligner l'importance du soutien à apporter aux structures locales afin de leur permettre de gérer des projets de lutte antitabac de grande ampleur.

Le Pr Abdoulaye DIAGNE, Directeur Exécutif du CRES, a marqué sa satisfaction ainsi que la disponibilité du CRES pour toute collaboration visant à réduire la consommation du tabac en Afrique.

Visite de travail du Dr Simon Carter, nouveau Directeur régional Afrique Subsaharienne du CRDI

Le Dr Simon Carter, nouveau Directeur régional Afrique Subsaharienne du Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), a effectué une visite de travail au CRES le vendredi 26 avril 2013. Cette visite a été l'occasion pour M. Carter de rencontrer les chercheurs et le personnel du CRES et d'échanger avec eux sur les perspectives de la collaboration entre les deux institutions.

Le Pr Abdoulaye Diagne, les chercheurs et le personnel administratif et technique ont, tour

à tour, présenté au Dr Carter les différents résultats enregistrés par le CRES depuis le début de l'Initiative Think tank, avant d'évoquer les perspectives dans le cadre du second Plan stratégique du CRES.

Le Dr Carter qui avait eu écho des activités du CRES et de l'impact de ses résultats de recherche a adressé ses vives félicitations à l'équipe du Pr Diagne et a renouvelé la confiance du CRDI au CRES. Des discussions ont été entamées sur les perspectives de collaboration.



Dr Mamadou Dansokho pendant son intervention

Prix ADEA du « Meilleur chercheur africain en éducation pour l'année 2011-2012 »



Le Pr Diagne recevant son prix

Au terme d'un rigoureux processus de sélection, le Pr Abdoulaye Diagne a été nommé Meilleur chercheur africain en éducation pour l'année 2011-2012.

Le prix qui est parrainé par la Korea Trust Fund (KOAFEC) inclut un séjour d'études à l'Université de Corée du Sud. La cérémonie de remise du prix a eu lieu à Paris le 14 Mai 2013. Elle a été suivie par un cocktail organisé au CRES par le personnel en l'honneur du récipiendaire. C'était en présence de quelques personnalités, notamment Mme Linda English (Banque mondiale), M. Sada Ndiaye (ancien ministre).

« L'Appel de Gorée », édition 2013

Dans le cadre de la préparation de la Journée Mondiale Antitabac, la Ligue Sénégalaise Antitabac (LISTAB) dont le CRES est membre fondateur, a organisé des activités de sensibilisation. L'activité la plus importante était « l'Appel de Gorée ». Au cours de cette manifestation, le Dr Kassé, président de la ligue, a prononcé un

discours à l'attention des décideurs politiques, les exhortant à adopter la loi antitabac dont l'avant-projet était dans le circuit d'approbation. Cette déclaration dite de Gorée faite à la maison des esclaves est une activité de plaidoyer visant à accélérer le processus de vote de cette loi.

Point de presse sur la Journée mondiale anti-tabac



Nafissatou Baldé Sow du CRES à droite

Le ministère de la Santé et de l'Action sociale et les acteurs de la société civile, principalement la Ligue sénégalaise de lutte contre le tabac, dont le CRES est membre, ont organisé le mardi 28 mai 2013 dans les locaux du Service National d'Éducation et d'Information pour la Santé (SNEIPS), une journée d'orientation à l'attention des journalistes. Le CRES y était représenté par Mmes Nafissatou Baldé Sow et Kadidja Ba Diouf, respectivement Coordonnatrice et Assistante du Projet tabac du CRES et M. Doudou NDIAYE,

Directeur de la Communication du CRES.

Cette rencontre a permis de renforcer les connaissances des professionnels de la presse sur la thématique retenue cette année dans le cadre de la célébration de la journée mondiale.

La rencontre était présidée par le Directeur de la Prévention, représentant le ministre de la Santé et de l'Action sociale du Sénégal.

Importance de la recherche dans le développement social : le CRES cité en exemple

A l'occasion de l'atelier régional organisé du 27 au 29 mai 2013 par l'Organisation Islamique pour l'Éducation, les Sciences et la Culture (ISESCO), en collaboration avec la Commission Nationale sénégalaise pour l'UNESCO, le CRES

a été cité en exemple par beaucoup de participants, pour sa contribution au développement d'une recherche de qualité en Afrique. Le thème de la rencontre portait sur « L'importance de la recherche dans le développement social ».

ACTUALITES

C'était en présence de Monsieur Aliou Ly Secrétaire Général de la Commission nationale de l'ISESCO, du Dr Zakaria Rabany représentant de l'ISESCO, de Monsieur Joseph Pierre Sarr Directeur de Cabinet du Ministre de l'Education Nationale et de nombreux participants venus du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger et du Togo.



Conférence annuelle de l'Association Canadienne d'Economie (ACE)



Ousmane Sokhna (doctorant) représentant le CRES à la conférence

La 47ème conférence annuelle de l'Association Canadienne d'Economie (ACE) s'est tenue du 30 Mai au 2 Juin 2013 à Montréal. Cette grande manifestation a été l'occasion pour les chercheurs et doctorants en économie, dont les papiers ont été sélectionnés, de présenter les résultats de leurs travaux de recherche. C'est dans ce cadre que Ousmane Sokhna, doctorant au CRES, a été invité par le Canadian Development Economics Study Group (CDESG) à présenter le papier coécrit avec le Pr Abdoulaye Diagne, intitulé "The impact evaluation of School Feeding Programs on the Internal Effectiveness of Rural Primary School: Evidence from a Randomized Trial in Senegal".

Journée Mondiale sans tabac à l'Assemblée Nationale



Les députés présents. De gauche à droite : Mme Awa Diop Vice présidente de l'Assemblée nationale, Moustapha Diakhaté, président de groupe parlementaire, Aïda Mbodj,, Imam Mbaye Niang

Le CRES a pris part à la cérémonie officielle de lancement de la Journée Mondiale Antitabac organisée à l'Assemblée Nationale le 31 mai 2013. Mme Aminata Touré, Ministre de la Justice représentant le Ministre de la Santé, a lancé un

message de soutien à la loi antitabac actuellement en cours d'adoption. Elle a rappelé pour s'en féliciter, l'apport considérable du CRES dans le processus d'adoption d'une loi arrivée presque à terme.

Une délégation de l'Institut des Nations Unies (UNU-MERIT) au CRES



Pr Mbaye Diène (à droite) en compagnie de la délégation de l'UNU-Merit

Du 8 au 10 janvier 2013, le CRES a accueilli une délégation de l'Institut des Nations Unies (UNU-MERIT) composée de Bart Verspagen et Théophile Azomahou, respectivement Directeur et Directeur de Recherche de l'Institut UNU-MERIT de Maastricht au Pays-Bas. Cette visite de travail entrait dans le cadre du

projet de création, à Dakar, d'un Institut de l'Université des Nations Unies jumelé à celui de Maastricht.

Un protocole d'accord a déjà été signé le 9 octobre 2009 entre le Gouvernement du Sénégal et l'Université des Nations Unies pour la création de cet institut au Sénégal.

Projet NOPOOR



Le CRES a participé à l'assemblée générale annuelle du projet NOPOOR qui a eu lieu du 10 au 12 juin 2013 à l'Institut d'Economie de l'Université Fédérale de Rio de Janeiro (UFRJ) au Brésil. Cette rencontre fait suite à la réunion de lancement de ce projet à Paris, un an auparavant. La rencontre de Rio a réuni des représentants des 20 équipes internationales membres du Consortium NOPOOR. Il s'agissait d'échanger sur les

travaux de recherche en cours. Ce fut l'occasion d'organiser une table ronde qui a permis de discuter avec des décideurs politiques locaux, des mesures mises en place par l'état brésilien pour combattre la pauvreté. Le CRES y était représenté par trois de ses chercheurs : Mme Fatou Cissé, coordonnatrice du projet au CRES, le Dr Mbaye Diène et le Dr Ousmane Faye.

Elaboration d'un argumentaire pour un changement de taxation du tabac dans les pays de la CEDEAO

Depuis le début de l'année 2013, le CRES travaille à l'élaboration d'un argumentaire technique visant à influencer sur les politiques de taxation du tabac dans la zone CEDEAO. Une fois élaboré, ce document fera l'objet d'un partage au cours de deux ateliers régionaux à Abidjan en décembre 2013. Prendront part à ces rencontres les représentants des ad-

ministrations fiscales et des parlements de l'UEMOA et de la CEDEAO. Cet argumentaire sera ensuite être présenté aux comités techniques de la CEDEAO et de l'UEMOA, qui décideront de l'opportunité de préparer un projet de nouvelles directives en matière de taxation du tabac.

Appui à la revue des dépenses publiques d'éducation en République de Guinée

Conformément à sa politique d'ouverture à la sous-région, le CRES a appuyé la République de Guinée pour la préparation de sa revue des dépenses publiques dans le secteur de l'éducation. C'est dans ce cadre que Le Pr Abdoulaye Diagne

et le Dr Salimata FAYE ont effectué une mission à Conakry du 02 au 09 décembre 2012 afin de partager avec l'équipe technique nationale, la méthodologie élaborée par le CRES. Leur intervention visait les objectifs suivants:

ACTUALITE DE LA RECHERCHE ET DES ETUDES MENEES

- valider la composition de l'équipe technique nationale et identifier les rôles et les responsabilités de chacun de ses membres ;
- faire une collecte exhaustive des documents de travail et des bases de données ;
- présenter la méthodologie de la revue et faciliter son appropriation par l'équipe guinéenne.

Les deux chercheurs du CRES ont effectué une

seconde mission à Conakry du 10 au 14 février 2013 pour la validation interne du remplissage des tableaux et l'élaboration des graphiques retenus dans la méthodologie de la revue.

Les techniciens guinéens ont séjourné à leur tour à Dakar en mars, en mai et en juin 2013 pour la finalisation de la revue et l'élaboration des documents y afférents.



Le Pr Abdoulaye Diagne et Dr Salimata Faye en compagnie des membres de la délégation guinéenne

Contribution du CRES : Dates clés

Etape 1 (2006) - Etude sur les politiques de lutte contre le tabagisme au Sénégal



Panneau du CRES à l'entrée de Touba

Le CRES, le Laboratoire d'Analyse des Politiques Publiques (LAPP) de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion, et le Centre de Recherche et de Documentation sur les Institutions et les Législations Africaines (CREDILA) de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar, ont développé en 2006 un programme de recherche multidimensionnelle sur le tabagisme au Sénégal.

Cette recherche avait, par une approche pluridisciplinaire (socioéconomique, sanitaire, sociologique et juridique), contribué à une meilleure compréhension des fondements économiques et sociologiques de l'interaction entre pauvreté et tabagisme. Les résultats de cette recherche ont été déterminants dans la définition des stratégies de lutte contre ces deux phénomènes.

Le programme de recherche, soutenu par le ministère de la Santé et de la Prévention médicale et appuyé par le CRDI, a été lancé à Dakar les 19 et 20 janvier 2006 lors d'un séminaire qui a regroupé chercheurs, décideurs, éducateurs, organisations non gouvernementales, industriels, spécialistes des questions de tabagisme.

Six (06) modules ont été retenus :

- Ampleur du tabagisme ;
- Incidences / effets du tabagisme ;
- Coûts du tabagisme ;
- Dispositif actuel de lutte contre le tabagisme ;
- Déterminants du tabagisme ;
- Marché du tabac.

Les résultats de la recherche ont contribué à approfondir la compréhension du phénomène du tabagisme, car ils ont permis :

- de spécifier la prévalence du fléau, sa perception par la population, ainsi que les ressorts et déterminants sociologiques liés au tabagisme ;
- d'appréhender les incidences, les impacts sur l'occupation socio-économique et sur le taux de pauvreté ;
- d'apprécier l'environnement sous-régional de la filière du tabac ;
- de cerner le consentement à payer des consommateurs ;
- de comprendre l'économie politique du tabac et de procéder à son analyse coût-bénéfice au Sénégal ;
- d'élaborer des outils d'intervention pour les décideurs par l'identification des conventions sur le tabagisme, la révision des législations en vigueur et des normes régissant l'industrie du tabac, l'efficacité dans l'application des dispositions) ;
- de relever l'impact éventuel de la production et de l'usage du tabac sur l'environnement au Sénégal.

Cette recherche avait ainsi réussi à créer une base de connaissance, de financement et de recherche sur le tabac, suivant les axes suivants :

- Tabac et pauvreté ;
- Production de tabac, santé, économie et environnement ;
- Intervention par le système de santé ;
- Mondialisation et tabac ;
- Formes alternatives de l'utilisation du tabac

La gouvernance de ce projet était localisée à l'UCAD et conjointement assurée par le CREDILA, le LAPP et le CRES. Elle s'articulait autour d'un comité d'orientation, d'un comité scientifique, d'un comité de coordination, d'un responsable administratif et scientifique, et d'un ordonnateur des dépenses.

Etape 2 (2010) - Projet de renforcement du Cadre Juridique et réglementaire de la Lutte contre le Tabac au Sénégal

Ce projet piloté par le CRES s'inscrivait dans un contexte particulier. En effet, la consommation du tabac en Afrique est devenue plus qu'un problème de santé, un problème de développement. Le tabac accentue la pauvreté, anéantit les forces vives des pays. Il pèse sur le budget familial et affecte ainsi les dépenses des besoins en nourriture, éducation, etc.

Au Sénégal, la loi n° 81-58 du 09 novembre 1981 portant interdiction de la publicité en faveur du tabac et son usage dans certains lieux publics a été modifiée par la loi n° 85-23 du 25 février 1985 actuellement en vigueur. Cette loi qui n'interdit la publicité qu'à la télévision est très exploitée par l'industrie du tabac qui envahit les grandes artères des villes par l'installation de kiosques et de panneaux publicitaires.

L'application des dispositions de la CCLAT de l'OMS dans les pays ayant ratifié la convention est pourtant une voie tracée pour éviter la recrudescence du tabagisme en Afrique. Mais cela nécessite l'élaboration de stratégies efficaces adaptées et dont la mise en œuvre se réalisera en parfaite synergie entre les autorités administratives concernées, la société civile et les populations. C'est pourquoi le projet comportait deux priorités :



Atelier méthodologique

Priorité n°1 : Facilitation du vote d'une nouvelle loi répondant au besoin législatif relatif à la convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.

Le projet devait contribuer à la finalisation et à l'adoption d'une nouvelle loi antitabac au Sénégal et de manière spécifique, à faciliter la disposition d'un projet de loi antitabac au Sénégal et d'en faciliter le vote.

Priorité n°2 : Renforcement de la « Ville de Touba sans tabac »

Le projet avait pour objectif principal de renforcer la légalité et les capacités du Conseil rural de Touba Mosquée (CRTM). Spécifiquement, il s'agissait de réaliser un diagnostic institutionnel du CRTM, de cartographier les intervenants sociaux dans la lutte anti-tabac ou dans des domaines connexes, de faciliter un partenariat entre le CRTM et les associations connexes et utiles et les communautés de Touba, et de mettre en place un cadre réglementaire pour une ville de Touba sans tabac. Ce projet a enregistré d'importants résultats :

Au niveau de la priorité n°1 :

- La réactualisation du draft de l'avant-projet de loi.
- L'organisation d'un atelier de partage du draft avec les membres du groupe de recherche sur le tabac du CRES.
- L'amélioration du draft par des personnes ressources extérieures (Avocats, Experts...)
- L'organisation d'une journée de réflexion sur le plan de communication ;
La production d'un document de synthèse de l'avant projet de loi ;
- Des échanges fructueux sur le projet avec le Secrétaire général du ministère de la Santé et de la Prévention
- Des contacts établis pour une information sur le projet et une campagne de plaidoyer et de lobbying pour la lutte antitabac auprès : (i) du réseau des parlementaires pour la lutte antitabac et de la drogue de l'Assemblée Nationale ; (ii) de la commission santé du Sénat ; (iii) du Conseil économique et social ; (iv) du réseau des journalistes pour la santé et le développement ; (v) des organisations actives dans la lutte antitabac au Sénégal.

Au niveau de la priorité n°2



- Des rencontres d'information sur le projet et des négociations sur le processus en vue d'obtenir l'adhésion des autorités religieuses de la Ville de Touba ;
- Un atelier de formation du staff et des membres actifs du Conseil Rural de Touba Mosquée (comité de pilotage et acteurs impliqués) ;
- Des dotations des communautés en moyens et supports de communication pour la sensibilisation (affichage, dépliants, albums, etc.) ;
- Des conférences et débats publics ;
- Un diagnostic institutionnel du CRTM
- Une cartographie des intervenants sociaux dans la lutte anti-tabac ou dans des domaines connexes ;
- Un accompagnement juridique du CRTM et des autorités religieuses (information, formation, assistance à la rédaction de texte).

Pour la priorité n°1

- La disponibilité du projet d'une nouvelle loi réactualisée, répondant au besoin législatif relatif à la convention cadre de l'OMS pour la lutte antitabac.
- L'existence d'un plan de communication partagé
- L'engagement manifeste des différents partenaires pour soutenir le projet

Pour la priorité n°2

- L'adhésion des autorités religieuses et administratives de Touba au projet matérialisée par leur participation aux différentes actions organisées dans le cadre de la lutte antitabac ;
- Une meilleure compréhension des enjeux liés à la mesure d'interdiction du tabac à Touba ;
- L'accroissement des connaissances d'une cinquantaine d'acteurs dans la lutte antitabac sur les aspects communautaires, institutionnels, juridiques, économiques et sanitaires du tabagisme ;
- Le renforcement de la sensibilisation des populations et des acteurs de lutte antitabac ;
- La dotation de supports audiovisuels au CRTM : 6 panneaux lumineux installés dans 6 entrées stratégiques de la ville de Touba, 4500 affiches, 1650 flyers et 600 autocollants réalisés ;
- La diffusion du panel animé par des experts de la lutte antitabac sur supports audiovisuels avec la participation d'une organisation religieuse de rayonnement international, Hisbut-Tarqiyya ;
- La diffusion d'émissions enregistrées par la presse au cours d'un déjeuner ;
- La réalisation du diagnostic institutionnel du CRTM et la cartographie des intervenants sociaux dans la lutte anti-tabac ou dans des domaines connexes ;
- L'identification des problèmes juridiques liés à la mesure d'interdiction de l'usage du tabac à Touba et proposition d'un texte juridique concerté.



Etape 3 (mai 2013) – Célébration de la journée internationale de lutte anti-tabac : Le Gouvernement du Sénégal s'engage à adopter la loi

Allocution de Madame Le ministre Aminata Touré à l'occasion de la 27^{ème} édition de la journée mondiale sans tabac



Mme Le Premier Ministre visitant l'exposition

*Honorables parlementaires ;
Madame la Représentante de l'OMS ;
Messieurs les Directeurs ;
Messieurs les chefs de services nationaux ;
Mesdames et Messieurs les acteurs de la société civile ;
Chère jeunesse ;
Chers invités.*

A l'instar des autres pays de la communauté internationale, le Sénégal célèbre aujourd'hui 31 mai 2013, la 27^{ème} édition de la journée mondiale sans tabac.

Le choix du lieu de la cérémonie officielle n'est pas fortuit. En effet, le contexte actuel, marqué par la transposition de la Convention Cadre de l'OMS dans notre droit interne, confère aux parlementaires un rôle de premier plan pour l'adoption d'une nouvelle loi portant réglementation de la commercialisation et de l'usage du tabac au Sénégal.

Nonobstant votre engagement avéré pour la protection de la santé des populations, nous saisissons cette opportunité pour offrir aux acteurs de la lutte antitabac, particulièrement à la jeunesse, une tribune de plaidoyer devant la représentation natio-

nale.

Ainsi, nous avons enregistré avec beaucoup d'intérêt, le pathétique plaidoyer de ce jeune élève qui résonne encore comme un cri du cœur dans nos oreilles et dont les échos s'amplifient au fur et à mesure que le tabac compte ses victimes.

Nous avons aussi suivi avec la même attention, les plaidoyers des acteurs de la société civile et des professionnels de la santé qui vibrent comme une interpellation très forte pour accélérer le processus et renforcer la législation.

Rassurez vous, vous ne prêchez pas dans le désert !

Nous sommes conscients que la législation est au cœur de toute lutte antitabac efficace, parce qu'elle institutionnalise l'engagement du pays, exprime les valeurs fondamentales de la société et encadre le comportement des particuliers tel qu'on ne pourrait le faire avec des mesures informelles.

C'est pourquoi, l'Etat du Sénégal a très tôt exprimé son engagement en ratifiant la Convention Cadre de L'OMS pour la lutte antitabac depuis 2005 et en lançant le processus d'harmonisation de notre loi nationale avec ce premier traité international de

santé publique.

Dans cette trajectoire, le Ministère de la Santé et de l'Action sociale a déjà posé des actes très forts pour modifier la législation actuelle régie par la loi 81.58 du 09 novembre 1981 modifiée par la loi 85.23 du 25 février 1985 :

- En mars 2008, un groupe de travail chargé de produire le premier draft de transposition de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) dans notre droit interne a été mis en place ;
- En Mai 2008, un atelier de partage du draft a réuni tous les acteurs de la Lutte contre le tabagisme ;
- Entre 2009 et 2010 le processus a enregistré l'apport d'acteurs très importants comme le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) qui a appuyé l'organisation de plusieurs ateliers de partage avec la participation de plusieurs experts ;
- En mai 2011, le dernier atelier technique de partage de l'avant projet de loi portant modification de la législation nationale en matière de lutte contre le tabagisme a été organisé à Dakar.

Tout cela a été possible grâce à la collaboration des acteurs de la société civile, qui, depuis longtemps ont cheminé avec nous dans une approche consensuelle privilégiant le dialogue et la transparence avec des débats de très haut niveau alimentés par des parlementaires, des juristes, des administrateurs, des sociologues et des professionnels de la santé,

On ne saurait passer sous silence l'apport considérable de la Ligue Sénégalaise contre le Tabac (LIS-TAB) qui a réussi à fédérer les énergies et les compétences de la société civile pour en faire désormais un acteur de premier plan.

Honorables parlementaires, acteurs de la société civile, mesdames et Messieurs, chère jeunesse, la célébration de la journée mondiale sans tabac 2013 revêt un cachet particulier. Le thème nous interpelle dans un contexte qui coïncide avec un engagement des autorités étatiques, jamais égalé en faveur du vote de la nouvelle loi antitabac.

Aussi, nous savons que l'engagement de Monsieur le Président de la République nous est acquis et c'est là un soutien de taille pour l'accélération du processus du vote de la loi tant attendue qui prendra en compte les différentes dispositions du traité.

qu'elles soient conventionnelles, nouvelles ou à venir, le slogan de la journée le dit bien : Il faut interdire la publicité, la promotion et le parrainage en faveur du tabac comme le préconise la convention en son article 13.

Selon l'OMS, un des moyens les plus efficaces pour éviter que les jeunes ne fassent l'expérience du tabac et ne deviennent des consommateurs réguliers, consiste à interdire toute forme de publicité directe ou indirecte en faveur du tabac, y compris sa promotion et son parrainage par l'industrie.

Léger, à faible teneur en goudron, aromatisé aux fruits, aromatisé au chocolat, naturel, sans additifs, cigarette organique, à risque potentiellement réduit, quel que soit le nom sous le quel il se cache, le tabac est mortel.

A l'heure actuelle, dans la continuité des efforts déjà consentis, nous sommes conscients qu'il nous faut une loi forte, s'inspirant des dispositions de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac.

Elle comprendra les dispositions tendant à :

- interdire la publicité, la promotion et le parrainage du tabac et de ses produits ;
- exiger que le conditionnement et l'étiquetage extérieur des produits du tabac portent des mises en garde sanitaires pertinentes et ne contribuent plus à leur publicité et à leur promotion ;
- Sensibiliser les populations, particulièrement la jeunesse sur les méfaits du tabagisme ;
- protéger les populations contre l'exposition à la fumée du tabac en interdisant de fumer dans les lieux recevant du public ;
- accroître raisonnablement les taux de taxation et ou les prix des produits du tabac pour réduire leur consommation et les rendre moins accessibles à la jeunesse en particulier ;
- renforcer la lutte contre le commerce illicite des produits du tabac.

Je demeure convaincue que, ensemble, nous traduirons en actes concrets la vision du Chef de l'Etat consistant à protéger la santé des générations actuelles et futures des effets néfastes de la consommation du tabac et de l'exposition à la fumée du tabac.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Mme Aminata Touré
Ministre de la Justice, Garde des sceaux

Etape 4 (4 Juillet 2013) : Adoption au Conseil des ministres de la loi portant étiquetage, distribution et commercialisation des produits du tabac

Interviews . Deux questions à .

Mme Nafissatou Baldé SOW,
coordonnatrice du projet tabac au CRES

Mme Kadidja Bâ Diouf,
Assistante du projet tabac



Mme Diouf



Mme Sow

Où en est-on avec l'objectif visé par la Priorité 1 qui visait l'adoption d'une nouvelle loi antitabac au Sénégal ?

Mme Diouf - Il faut rappeler qu'en 2008, dans le cadre du Programme Analyse Situationnelle du Tabagisme en Afrique (ASTA) piloté par le CRES, il fallait choisir comme priorités des stratégies qui allient à la fois la recherche et l'action, dans le court terme. Les analyses ont porté sur des initiatives pouvant déboucher sur des résultats tangibles en matière de lutte contre le tabac, et sur la base desquels, les différents acteurs pouvaient inscrire leurs activités.

Dans ce cadre, le CRES a formé une équipe pluridisciplinaire pour faciliter le vote d'une loi antitabac conforme aux directives de la Convention Cadre Antitabac

L'objectif visé par le Priorité 1 est partiellement atteint puisque l'avant projet de loi élaboré par le CRES a été déposé, et vient d'être adopté en Conseil des ministres.

Cependant, étant donné que le processus d'adoption d'un avant projet de loi exige sa circularisation au sein de tous les ministères concernés avant de passer en Conseil des ministres,

il faut rester vigilant, car le texte initial peut faire l'objet de modifications non conformes aux dispositions de la Convention Cadre de la Lutte Antitabac (CCLAT).

En conclusion, l'objectif global du projet de « Renforcement du cadre juridique et réglementaire de la lutte contre le tabac au Sénégal » piloté par le CRES sera complètement atteint si le Parlement vote une loi conforme à la CCLAT.

Comment le CRES, dans sa posture de centre de recherche, s'y est-il pris ?

Mme Diouf - Le CRES a mis en place une équipe d'experts – juristes, coordonnée par le Pr Ndiaw Diouf, Doyen de la Faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université Cheikh Anta Diop qui a étroitement collaboré avec le ministère de la Santé et de l'Action sociale et la société civile, pour élaborer un avant-projet de loi transposant les dispositions de la CCLAT dans le droit positif interne du Sénégal.

Durant toute la période d'élaboration de l'avant-projet de loi, le CRES a initié des rencontres pour sensibiliser les autorités aux dispositions figurant dans ce document, notamment les conseillers ruraux de la ville de TOUBA.

Le CRES en tant qu'acteur de la société civile a également appuyé les activités de plaidoyer qui ont été menées en faveur du vote du projet de loi.

Aujourd'hui que le projet de loi a été adopté en Conseil des ministres, quels sont les défis à relever pour son application effective au Sénégal ?

Mme Sow - L'adoption de ce projet de loi est une excellente nouvelle, qui représente l'aboutissement des efforts entrepris par le CRES dans la lutte antitabac depuis 2008. Maintenant, il nous faut agir très vite avant que le projet de loi ne soit transféré au Parlement, pour adoption. Ainsi, le 29 août nous allons organiser un atelier, dont l'objectif sera de comparer le projet de loi adopté en Conseil des Ministres avec l'avant-projet de loi qui a été déposé,

afin de voir si des modifications y ont été apportées et proposer des amendements le cas échéant. Le CRES mobilisera à nouveau l'équipe d'experts – juristes, le ministère de la Santé et de l'Action sociale et la société civile pour valider les propositions d'amendement, et les transmettre aux députés afin que ce nouveau projet soit conforme aux directives de la Convention Cadre de la Lutte Antitabac de l'OMS. Le CRES et ses experts se tiendraient alors à la disposition des députés de l'Assemblée Nationale pour tout appui technique dont ils auraient besoin pour être bien outillés dans l'examen du projet de loi afin d'être en mesure de les défendre le jour du vote. Ensuite, il faudra veiller à ce que les arrêtés et décrets d'application qui seront pris par le Ministère de la Santé permettent une application effective des textes de loi. Etant donné l'implication dont a fait preuve le Ministère de la Santé jusque là, nous avons bon espoir qu'une fois la loi promulguée, tout sera fait pour que les dispositions du projet de loi soient effectivement appliquées dans les meilleurs délais.

Quels enseignements peut-on tirer du processus aujourd'hui qu'il arrive presque à son terme ?

Mme Sow - Le CRES est très satisfait de sa collaboration avec le ministère de la Santé et la Société civile. Le vote de cette loi montre qu'en matière de stratégies d'influence des politiques, comme c'est le cas pour la lutte contre le tabac, l'obtention de résultats probants ne passe pas sans une étroite collaboration entre les think-tank, les acteurs de plaidoyers et les structures étatiques. Nous avons également appris qu'en matière de changement de politiques, les résultats ne s'obtiennent qu'au prix d'une grande pa-

tience. Dans le cas du projet de loi, il a fallu 5 ans pour qu'il soit enfin adopté en Conseil des Ministres. Les politiques publiques ne changent pas du jour au lendemain, mais chaque activité de lutte antitabac, aussi petite soit elle, peut contribuer à influencer les politiques, quand elle est bien menée.

Toutefois, le combat du CRES ne s'arrête pas là : ces acquis sont encourageants et permettent d'envisager le même type de collaboration pour influencer les politiques publiques de taxation du tabac, qui est le moyen le plus efficace pour diminuer la consommation du tabac de manière significative et protéger les populations contre les méfaits sanitaires, économiques et environnementaux du tabagisme. Pour l'instant, le Sénégal applique en la matière les normes de l'UEMOA, où le plafond autorisé en matière de taxation est moins élevé que celui de la CEDEAO. Or le Sénégal fait partie des deux structures régionales, elle a donc la possibilité d'appliquer la plus contraignante des deux réglementations, c'est simplement une question de volonté politique. Nous allons proposer un projet de loi qui amende le Code Général des Impôts en relevant les taux de taxation appliqués au tabac au Sénégal.

Par ailleurs, le CRES est engagé depuis plusieurs années dans un projet régional pour être en mesure de fournir aux décideurs et à la société civile d'Afrique de l'Ouest les données probantes montrant sans conteste qu'un changement de politique fiscale est primordial pour la santé publique et l'économie du pays. Pour cela, le CRES va comme toujours œuvrer en bonne intelligence avec tous les acteurs impliqués dans la formulation et l'application de politiques publiques relatives au tabac.

Point de vue de M. Baba Gallé DIALLO

Président de l'Alliance Nationale pour la Prévention du Tabagisme (ANPTS)

Mail : bbgd70@yahoo.fr



Pour une nouvelle loi antitabac

« Le projet de loi antitabac qui intègre les principales dispositions de la Convention Cadre de l'OMS est passé en conseil de ministres le Jeudi 04 Juillet 2013. Ce qui illustre, une fois de plus, la volonté des autorités nationales de lutter contre la consommation de tabac et l'exposition à la fumée de tabac.

Le processus qui a abouti à cette étape a commencé depuis 2008. Parmi les acteurs qui sont intervenus dans sa mise en œuvre : (i) le ministère de la Santé et de l'Action sociale, particulièrement M. Oumar Ndao, son point focal et Mme Awa Marie Coll SECK qui, dès sa nomination en 2012 a accéléré le processus d'adoption de la loi par le Conseil des ministres ; (ii) l'OMS par son appui institutionnel ; (iii) la Faculté des sciences juridiques et politiques de l'UCAD, particulièrement son Doyen, le Pr Ndiaw Diouf ; et (iv) le Consortium pour la recherche économique et

sociale (CRES). Tous ont apporté leur contribution au processus de transposition des dispositions de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac (CCLAT) dans le droit positif interne Sénégalais.

Ce premier traité mondial de santé qu'est la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac conduit sous les auspices de l'organisation mondiale de la santé n'est pas self-executive autrement dit elle ne s'applique pas aussitôt au pays signataire de la Convention. Ce qui signifie que ce pays doit procéder à une transposition des dispositions de la Convention dans son droit interne positif. Toutefois, en lieu et place de directives, la Convention formule des recommandations aux Etats signataires, dans le sens de les inciter à élaborer des politiques de santé publique antitabac efficaces qui participent à protéger et à améliorer la santé des populations. C'est ainsi que pour la mise en œuvre de l'article 11 relative à l'étiquetage et au condition-

nement des produits du tabac, la Convention recommande sa mise en application par le pays signataire dans les trois ans qui suivent la ratification. Pour ce qui concerne l'article 13, relatif à l'interdiction de la publicité, la promotion et le parrainage en faveur du tabac, le pays signataire est appelé à le mettre en œuvre cinq ans après la ratification de la Convention.

Il est important de noter que dans le cadre de la mise en œuvre de politiques de santé publique de lutte antitabac, deux principales voies s'offrent aux pays signataires de la Convention, théorisées par deux écoles de pensée contradictoire : la transposition totale de l'ensemble des mesures présélectionnées issues des dispositions de la Convention Cadre dans la législation et réglementation antitabac nationale ou la transposition à petits pas c'est-à-dire opérée disposition après disposition.

Première approche : transposition totale des dispositions de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac

C'est l'option choisie par le Sénégal. Elle n'est pas sans conséquence sur les conditions de mise en œuvre de la loi qui sera votée. En effet, du fait de la multisectoralité de la lutte contre le tabagisme, certaines dispositions renvoient à des décisions politiques à prendre dans des secteurs qui ne relèvent pas de la santé. Ce qui entraînera sans nul doute des difficultés d'application de l'ensemble des dispositions de la nouvelle loi antitabac. Car chacune des dispositions visées demandera de la part de tous les acteurs impliqués moult efforts à déployer en termes d'information, de sensibilisation des populations et de surveillance pour sa mise en application effective.

Un des avantages de cette option est qu'elle permet d'éviter la dispersion des efforts. Et favorise la centralité de la lutte.

Deuxième approche : transposition à petits pas des dispositions de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac.

C'est l'option retenue dans la plupart des pays les plus développés et les plus avancés en matière de lutte antitabac. C'est une option qui ne bouscule pas le droit du consommateur. C'est le cas du Canada, de la Taiwan, de l'Australie.

En France par exemple, la prévention légale antitabac a commencé depuis 1976, donc bien avant l'avènement de la Convention Cadre de l'OMS pour la Lutte Antitabac. C'est petit à petit et au fil du temps, que ce pays a pris des mesures adaptées aux contextes pour lutter efficacement contre la consommation du tabac et l'exposition à la fumée de tabac. Les pays signataires de la Convention, donc le Sénégal, doivent s'en inspirer, surtout en tenant compte des urgences qui interpellent les populations et qui les obligent à faire des choix pas toujours judicieux par rapport à leur santé.

Après l'option de la transposition totale des dispositions de la Convention Cadre de l'OMS, l'adoption, en conseil de ministres, du projet de loi antitabac constitue un pas important dans la prévention légale des effets néfastes du tabac. Reste maintenant le passage du projet de loi à l'Assemblée Nationale. Cette opportunité doit être saisie, en relation avec les députés, pour que soient proposés des amendements notamment sur certaines dispositions qui ne semblent pas être en conformité avec les recommandations de la Convention Cadre.

A ce propos, on devrait introduire un échéancier pour la mise en œuvre des dispositions de la Convention transposées dans notre droit interne positif. Sans quoi des difficultés subsisteront quant à l'application effective des dispositions du fait de la multiplicité des réactions qu'on aura suscitées en même temps. L'avantage d'adopter un calendrier pour la mise en application des dispositions de la Convention Cadre transposées dans la nouvelle loi antitabac qui sera votée incessamment est de réduire les champs d'application de la loi, autrement dit, les « champs de bataille ».

Cette adoption permet aussi de mesurer l'impact de l'application de chaque disposition visée dans la réduction du taux de prévalence du tabagisme, du taux de morbidité et de mortalité lié à la consommation du tabac et de l'exposition à la fumée de tabac.

Voter une loi est une chose et la mettre en application en est une autre ».

Interview de M. George de NONI,

Directeur de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

■ CRES - Voulez vous vous présenter ?

M. De Noni - Merci de votre visite et merci de me permettre de présenter par votre canal l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Je suis George de Noni, Directeur de recherche à l'IRD, donc chercheur à la base, en géographie. Après une carrière de plusieurs années qui m'a mené en Afrique, en Amérique du sud, en Méditerranée et en Asie, je suis maintenant le représentant de l'IRD ici au Sénégal mais également en Mauritanie, au Cap Vert, en Guinée Bissau et en Gambie. J'ai également une autre fonction, celui de coordonnateur de l'IRD pour l'Afrique de l'ouest et du centre, l'une des six grandes régions du Sud résultant du découpage fait par l'IRD. L'Afrique de l'ouest et du centre est un terrain historique de recherche, de partage et d'amitié. Cette région est formée outre de la représentation du Sénégal, des représentations suivantes : une au Niger, une au Mali, une au Burkina Faso, une autre au Bénin et enfin au Cameroun. Ce qui représente au total six représentations, soit plus d'une centaine de chercheurs de l'IRD expatriés, en partenariat avec environ 200 chercheurs locaux, africains : ingénieurs, techniciens, chercheurs également en CDI.

CRES - La Représentation de l'IRD au Sénégal est la plus importante implantation à l'étranger en termes de programmes, d'effectifs et de budget. Elle étend sa compétence sur quatre autres pays d'Afrique de l'Ouest : la Mauritanie, le Cap-Vert, la Gambie et la Guinée-Bissau. Qu'est-ce qui justifie le retrait de la zone Guinée à partir de 2010 et son rattachement à la Représentation du Mali ?

M. De Noni – Parmi la trentaine de représentations de l'IRD existantes dans le monde, celle du Sénégal est la plus importante. Donc, elle est déjà lourde à gérer et à administrer. Et en plus de ça, il y a d'autres pays sous compétence comme par exemple la Mauritanie, le Cap vert, qui sont aussi importants. Par ailleurs, étant donné que la représentation du Mali n'avait aucun pays



M. de Noni

d'accompagnement, il a été retenu que la Guinée puisse être gérée à partir de celle-ci. Ceci étant, tout ceci n'est que découpage administratif et je fais en sorte, en tant que coordinateur régional, de travailler en collégialité avec mes collègues Représentants. Très souvent, lorsqu'il y a un projet sur la Guinée, nous y travaillons avec le Représentant du Mali.

CRES - En l'espace de deux ans, vous avez rendu deux fois visite au CRES. Peux-tu savoir ce que nous vaut cet honneur ?

M. De Noni - C'est que vous avez su créer par vous-même un consortium d'excellence et de qualité dans un domaine essentiel, l'économie. Et sans économie, il n'y a pas d'avenir pour un pays, pas de développement, ni de perspectives. Ce qui prouve la qualité des hommes et des femmes qui sont là, pour l'amour de leur pays, pour le développement de leur pays. Donc c'est parce que vous êtes une institution solide que sommes mo-

tivés de travailler avec vous et aussi parce que nous partageons des objectifs stratégiques et scientifiques communs.

CRES - Est-ce que vous aviez entendu parler du CRES avant votre arrivée au Sénégal ?

M. De Noni - Franchement non ! Mais ce n'est pas surprenant, mais ne considérez pas ma réponse comme significative parce que j'étais dans un environnement qui n'était pas tourné vers l'Afrique au cours des dix dernières années. Donc je pense que la réponse à votre question pourrait être différente si elle était adressée à un collègue qui était tourné vers l'Afrique. Je pense que votre réputation est très établie au Sénégal et dépasse les frontières. N'étant pas économiste de formation, et n'étant pas tourné vers le Sénégal, je ne connaissais pas le CRES, mais cela a vite changé après quelques mois passés dans votre pays.

CRES - L'IRD au Sénégal conduit ses activités de recherche en partenariat constant avec un panel croissant d'institutions sénégalaises et internationales. Quel est à ce jour la place du CRES dans ce cadre ?

M. De Noni - Le CRES occupe aujourd'hui une place aussi importante que celle des autres grandes institutions sénégalaises avec lesquelles nous travaillons, c'est-à-dire l'UCAD et l'UGB. Nous partageons les mêmes origines universitaires et vous êtes des enseignants-chercheurs qui traitez les problèmes concrets de développement de votre pays.

CRES - Plus que les autres partenaires, l'IRD est conscient des enjeux liés au financement de la recherche en Afrique. Mais on a constaté qu'avec les universités et centres de recherche le partenariat se manifeste principalement dans les domaines de la recherche, de la formation, de l'enseignement et de la valorisation. Pourquoi pas un appui financier comme avec le Centre hospitalier et universitaire (CHU) de Fann, pour leur donner plus d'autonomie dans un environnement où les ressources sont de plus en plus rares ?

M. De Noni - Il y a peut-être une ambiguïté à propos du CHU de Fann qui est un partenaire clé sans être exclusif ou dominant par rapport à un autre. Ce qu'il faut rappeler c'est que l'IRD n'est pas un bailleur mais un opérateur de recherche. Il travaille avec d'autres opérateurs de recherche au Sénégal - et le CRES en est un, vous le rappeliez auparavant - sur des missions de recherche, de formation, d'innovation et de valorisation. Evidemment, ensemble, après on va vers la recherche de financement car la recherche en a besoin, mais ce n'est pas notre rôle premier. Notre rôle premier est la recherche, la formation et l'innovation avec un accent particulier sur le transfert de compétences.

CRES - A travers le pôle « Lutte contre la pauvreté » L'IRD observe les politiques publiques de lutte contre la pauvreté, fait des analyses sur les mécanismes de transmission de la pauvreté et sa mesure, sur la famille et les relations inter-générationnelles, de même que sur les politiques d'éducation. Des domaines de prédilection du CRES. Mais nous savons que les recherches réalisées au Sénégal sont conduites par les chercheurs de l'UMR DIAL et pour partie par l'UMR CEPED. N'y avait-il pas là de la place pour une étroite collaboration avec des chercheurs locaux comme ceux du CRES ?

M. De Noni - Certainement mais je pense que l'histoire de DIAL est très proche de celle du CRES, si vous permettez la comparaison. DIAL au départ, fut un consortium comme le CRES. Il a été créé car des enseignants-chercheurs qui se sont trouvés des affinités, travaillant sur des thématiques communes, partageant les mêmes valeurs, ce qui a dû favoriser le rapprochement avec vous je suppose. Dans la vie, il n'y a pas de hasard, je pense que c'est parce que les chercheurs de DIAL comme ceux du CRES ont une formation très proche, ont des valeurs scientifiques de même nature qu'ils se retrouvent aujourd'hui. Vous évoquez aussi le CEPED, en effet le CRES pourrait avoir des relations scientifiques avec d'autres unités de l'IRD.

CRES - Le CRES a pour ambition d'influencer les prises de décisions politiques dans ces domaines. Sont-ce des domaines où l'influence sur les politiques est facile?

M. De Noni - Notre institut est une institution de recherche pour le développement qui doit soutenir les politiques locales. A mon avis, une recherche pour le développement au Sud est une recherche impliquée dans les actions incluses dans la politique du pays, donc qui doit prendre en compte la temporalité liée au mandat politique du gouvernement en place. Sinon il y a ambiguïté et on serait à côté de nos missions. Ce qui veut dire que l'on ne pourrait pas imaginer un institut de recherche résidant dans un pays et représentant le gouvernement français en opposition avec la politique menée par le gouvernement en place.

CRES - Comment l'IRD mesure-t-il ou apprécie-t-il cette notion d'influence des politiques ? Elle a souvent une connotation péjorative...

M. De Noni – On est attentif à la commande de la part des ministères qui travaillent au développement de leur pays. Les ministères dans leur activité de développement du pays ont un certain nombre de questions pour lesquelles la recherche peut se mobiliser. Une fois que nous répondons à leurs demandes, ensemble, nous leur fournissons des éléments scientifiques de qualité et indépendants pour avoir un impact réel sur l'évolution positive du pays, cela peut constituer en effet un impact sur les politiques locales.

CRES - L'IRD en fait-il aussi un objectif ? Si oui, Quelle place occupe ce souci d'influence dans les activités quotidiennes menées par l'IRD ?

M. De Noni – L'important pour l'IRD est d'avoir une influence positive, saine et fonctionnelle en terme de partenariat pour le développement, qu'on peut arriver à mesurer. Par exemple, on peut essayer d'évaluer l'impact de la recherche sur la mise en place de mesures gouvernementales qui aident au développement du pays, mieux

encore par la formation aussi, par exemple par le nombre de doctorants formés dans et par la recherche, et qui demain, occuperont des places de cadres.

CRES - Mais en termes de mesures gouvernementales, si l'IRD n'est pas cité, comment arriver à prouver à l'évidence sa contribution, son accompagnement voire son influence ?

M. De Noni - Non, je pense qu'à ce niveau les retours existent. Pour nous le meilleur des retours, c'est que la recherche soit appliquée sur le terrain et apporte une plus-value aux populations. Après, peu importe si le logo de l'IRD s'efface ou est moins visible. Ce n'est pas gênant parce qu'avant tout, l'important est le développement des pays tant à l'échelle locale que régionale.

CRES - Pouvez-vous nous citer des exemples où l'IRD a concrètement impacté sur les décisions des autorités?

M. De Noni - Oui, les domaines forcément existent et sont nombreux depuis des années. Je suis certain que nous pourrions trouver des exemples dans des domaines comme l'agriculture, la santé, la pêche par exemple. Actuellement, l'équipe qui travaille au CHU de Fann, au CRCF sur le SIDA à laquelle vous faisiez allusion, ne travaille plus forcément sur des aspects cliniques de médecine classique, mais plutôt sur une médecine anthropologique et sociale. Car si la trithérapie existe de nos jours et n'est pas accessible gratuitement au plus grand nombre alors à quoi bon ! La recherche contribue à ce combat et incite les Gouvernements à suivre cette voie. Je trouve que lorsque la recherche en arrive là, c'est remarquable. A la fois elle a contribué à mettre en place une thérapie qui est satisfaisante mais également accessible gratuitement à tous.

CRES - Que peut-on attendre de l'IRD, si l'on sait que vous collaborez et appuyez beaucoup d'institutions en Afrique et ailleurs. C'est le cas avec le CIRAD, le Département des Pêches gambien, bisau-guinéen (l'IBAP, le CIPA), mauritanien (IMROP), cap verdien (INDP), le Groupe de recherche et de Réalisations

pour le Développement rural (GRDR), etc. Ne pensez-vous pas que vous devrez renforcer votre rôle de mise en réseau pour favoriser la constitution de consortiums pour lever des fonds à partir de recherches communes ?

M. De Noni – Ecoutez, les pays africains ont les capacités, les compétences de définir ce qu'ils veulent, ce qu'ils souhaitent faire et dans quel sens ils le feront. Ce n'est pas l'IRD qui doit avoir cette prétention là. Il existe une volonté africaine de construire l'espace africain de la recherche et de l'enseignement supérieur. Et quand on est « Africain », on n'est pas francophone, lusophone ou anglophone, on a tourné cette page coloniale, on est Africain ! L'IRD se situe dans cette optique et vous soutient. Construire avec vous l'espace africain de la recherche et de l'enseignement supérieur est un challenge majeur, fondé sur le réseautage et la mutualisation entre les institutions. Dans ce contexte, nous pouvons participer avec vous au montage de consortiums.

CRES - Dans ce cadre là peut-on dire que l'avenir de la recherche est dans la mise en place de consortiums, à l'instar du projet No Poor ?

M. De Noni - Je le pense, tout à fait. Parce que la recherche aujourd'hui est globalisée. Pour bien comprendre ce qui se passe chez soi, il faut regarder ce qui passe autour de soi. Autrement dit, l'environnement extérieur pèse sur la dynamique interne. Donc cette globalisation il faut la prendre en compte. Et puis après, il y a une réalité qui s'impose à nous, il y a des économies d'échelle à faire en termes de moyens humains et financiers. Il faut sans cesse être plus performant et pour y parvenir favoriser la mutualisation des moyens et compétences. Donc faire plus et mieux ensemble, favoriser le montage de plateformes régionales, fonctionner en réseau est une nécessité absolue, pour pouvoir atteindre ces objectifs d'une politique de développement opérationnelle en Afrique.

CRES - Le CRES entend élaborer et conduire au moins 14 programmes de recherche par département d'ici 2017 autour de questions telles que la Santé,

l'Education, la Population et les dynamiques démographiques, l'Eau et l'assainissement, la protection sociale, les dynamiques des villes, la politique de gestion des cités, la croissance démographique et ses effets en termes d'infrastructures et de gestion de l'environnement, l'analyse des politiques de croissance et d'emploi à travers le Partenariat pour les politiques économiques (PEP), un réseau mondial de recherche dont le siège en Afrique est hébergé par le CRES, etc. Pensez-vous, avec le regard du chercheur, de surcroît Directeur de l'IRD, que ce sont des thématiques d'intérêt pour les prochaines années et surtout qui s'inscrivent dans une dynamique qui permettrait de fédérer d'autres centres dans le cadre de consortiums de recherche ?

M. De Noni - Sur les thématiques, au regard du développement il y a deux points à considérer. D'une part, un point qui reste traditionnel, qui dit que le développement est pluriel. C'est pour ça qu'un institut comme le notre est pluridisciplinaire. C'est pour ça d'ailleurs que nous étions faits pour nous rencontrer le CRES et l'IRD. La liste de thématiques que vous avez donnée aborde plusieurs aspects parce que le développement est pluriel. Partant de ce point de vue là, il y a deux aspects :

- Cinq thématiques qui étaient valables hier et le sont demeurées. Elles sont classiques : c'est l'Agriculture et tout ce qui tourne autour, la pêche (pour le Sénégal et les autres pays côtiers), la Santé, l'Education. Et il faut continuer dans ces voies classiques et traditionnelles qui demandent toujours sans cesse, plus d'effort, notamment au niveau de l'Education.
- Après, l'autre axe concerne l'impact des changements climatiques. L'impact des changements climatiques sur les ressources naturelles et humaines, pour l'Afrique c'est devenu fondamental. Ce doit être aujourd'hui une ligne qui oriente nombre de nos efforts. Et puis après, il y a d'autres thématiques comme les énergies renouvelables. Ce pays est plein de richesses à ce niveau-là, de richesses humaines mais aussi de richesses naturelles re-



M. Doudou Ndiaye du CRES accueilli par M. de Noni dans son bureau

nouvelables et ça, il faut y travailler. Et puis après je pense qu'il y a un autre axe sensible sur la thématique des transports, notamment maritime, routier et aérien. Il y a un effort important de recherche à faire dans ce domaine-là, incontournable pour réussir le développement du pays

CRES - Donc les centres de recherche doivent aujourd'hui plus penser à intégrer des consortiums s'ils veulent se développer ?

M. De Noni – Oui c'est totalement mon avis. Par exemple via les consortia, chaque pays d'Afrique peut amener un apport spécifique par rapport à ses compétences. Imaginez qu'on fasse un consortium sur l'amélioration des conditions de vie. Dans cette plateforme-là, le Sénégal pourrait dire, nous nous chargeons du volet médecine par exemple, un autre pourrait dire je prends la nutrition, un autre l'amélioration des cultures, etc. En tout cas fonctionner sous forme de plateforme régionale, indubitablement, cela me semble être nécessaire et à prioriser pour l'avenir.

CRES - Votre collaboration avec le CRES s'est renforcée avec le projet No Poor. A mi-parcours pouvez-vous revenir sur les raisons qui ont motivé le choix de l'intégration du CRES dans ce consortium de dimension mondiale ?

M. De Noni – Parmi les partenaires traditionnels de l'IRD, le CRES s'imposait naturellement du fait de son origine universitaire et de sa structuration en équipe. Donc je pense que le CRES est le partenaire idéal pour travailler avec nous dans No Poor. En effet, le CRES, avec son pool de chercheurs et ses cinq départements, est en avance sur beaucoup d'autres structures au Sénégal.

CRES - Y a-t-il d'autres domaines de collaboration entre L'IRD et le CRES qui pourraient être explorés ?

M. De Noni - Je pense que oui, surtout si on part de la liste que vous avez citée tout à l'heure, une bonne dizaine d'items qui sont des chantiers pour vous, importants pour répondre aux attentes de développement du Sénégal. Sur chacun de ces

items, on peut intervenir. J'ai bien vu qu'il y a des items en lien avec l'Environnement, avec la Santé des populations, donc sans aucun doute, oui il y a des opportunités de collaboration.

CRES - Le PEP offre différents volets de formations de pointe aux institutions de recherche et experts des administrations, sur des techniques avancées de compréhension et d'analyse économique du développement. Des formations organisées en Afrique (Dakar, Yaoundé) et animés par les chercheurs du CRES et des collègues venant d'Europe et d'Amérique. Pourrait-on envisager une collaboration sur ce volet ?

M. De Noni - On doit pouvoir trouver forcément des compétences dans l'unité DIAL, mais également au Sénégal. Nous avons depuis peu la représentation ici d'une unité qui s'appelle UMMISCO (unité de modélisation mathématique et informatique des systèmes complexes). C'est une unité internationale mixte de modélisation internationale constituée d'un groupe de mathématiciens de haut niveau, des mathématiciens appliqués, appliqués à différents champs de l'économie, à la biotique ... Il serait donc très intéressant que les chercheurs de l'Unité « UMMISCO », en lien avec le Centre d'excellence en

mathématiques appliquées « AIMS Sénégal » installé à Mbour se rencontrent.

CRES - Au-delà de la collaboration dans le domaine de la recherche, il est connu que l'IRD, ancien ORSTOM, capitalise une solide expérience dans l'administration de la recherche. Quelle collaboration et appui le CRES peut-il attendre de l'IRD pour son développement institutionnel, en termes par exemple de coordination des départements et d'administration de l'institution globalement considérée ?

M. De Noni - Ce champ d'activité, qui n'est pas de la recherche, mais plutôt de la gestion de la recherche, serait aussi un champ à prospecter.

CRES - Dernière question, si vous deviez faire des recommandations au CRES pour son développement institutionnel et scientifique, quelles seraient-elles ?

M. De Noni - Une seule recommandation : que le CRES maintienne voir augmente sa collaboration avec l'IRD qui sera très heureux de continuer à travailler et à partager avec ce centre de recherche

*Propos recueillis par Doudou Ndiaye
Directeur de la Communication du CRES*



Renforcement des capacités des acteurs de la protection sociale



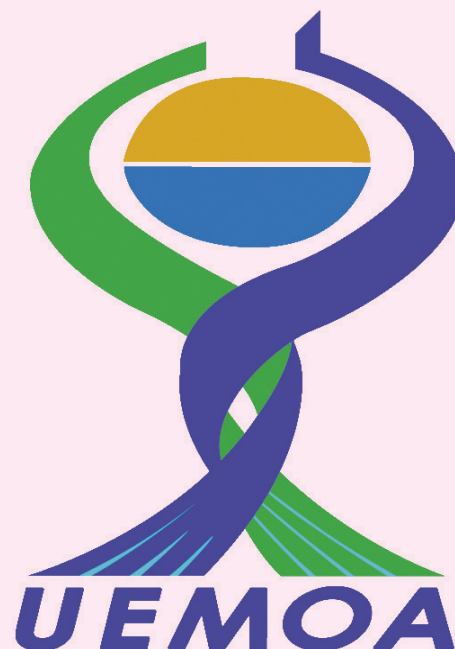
Dr Gaye Daffé pendant son intervention

En collaboration avec l'UNICEF, le Centre international de Formation de l'Organisation internationale du Travail (CIF/OIT) a organisé du 10 au 14 juin 2013, un atelier sous-régional de renforcement des capacités des acteurs de la protection sociale. Cette importante rencontre a enregistré la participation de l'OMS

et de nombreux acteurs venant des pays de l'Afrique de l'ouest. Le CRES y était représenté par le Dr Gaye Daffé et le statisticien-économètre Yaya Ky. Le Dr Daffé y a présenté une communication sur le thème: «Simulation des coûts de ciblage des filets sociaux de sécurité et transferts sociaux».

Formation des gestionnaires du PACER II

Un atelier de formation des gestionnaires du Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux II (PACER II) de l'UEMOA s'est tenu du 19 au 21 mars 2013 à Ouagadougou. La session a enregistré la participation de 38 centres africains francophones. Le CRES y était représenté par Mme Fatou Cissé, trésorière du CRES et M. Jean-Jacques Badji, Directeur administratif et financier. La session a porté sur le rappel des dispositions de la convention, les échanges sur les difficultés rencontrées pendant le PACER I, les procédures d'acquisition de biens et services, l'organisation des réunions, l'engagement et la liquidation des dépenses, la sélection des bénéficiaires de bourses et les procédures relatives aux opérations de l'UEMOA



Formation en communication d'influence



Parmi les participants, Awa Diop et Fatou Cissé (à gauche)

Du 8 au 12 avril 2013, le Dr Fatou Cissé, Mlle Awa Diop et M. Doudou Ndiaye, représentant le CRES, ont participé à Ouagadougou (Burkina Faso) à un séminaire international de formation sur le processus d'influence politique. Cet atelier a été financé par le CRDI, à travers le Fonds de contrepartie mis en place par l'Initiative Think tank (ITT). Il a été organisé par le Centre d'Etudes, de Documentation et de Recherche Economiques et Sociales (CEDRES) du Burkina Faso, au nom de tous les centres bénéficiaires de l'ITT : L'Institut de Recherche Empirique en Economie Politique (IREEP) du Bénin, l'Initiative prospective agricole et rurale (IPAR) et le CRES du Sénégal, qui ont contribué au financement. L'atelier a enregistré la participation

d'institutions non membres de l'ITT, notamment l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP) du Burkina Faso, le Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques (CERAPE) du Congo et le Centre de Recherche sur la Démocratie et le Développement en Afrique (CREDDA) du Cameroun. La formation assurée par l'ONG NIYEL, basée à Dakar, spécialisée en campagne de communication a duré 5 jours et a enregistré la participation de 23 personnes (18 bénéficiaires chercheurs et communicateurs, 4 formateurs et une personne ressource). Elle a été supervisée par le Dr Sanogo-Diakalia, Coordonnateur de l'ITT pour le compte du CRDI, qui a assisté à tous les ateliers.

Séminaires des doctorants du CRES



Le CRES organise des séminaires à l'intention des doctorants afin d'aider ces jeunes chercheurs dans leurs travaux et dans la rédaction de leurs thèses. Deux séminaires ont ainsi été organisés pendant le premier trimestre de l'année 2013.

▪ **Le premier** était consacré à la présentation des résultats de recherche de Mme Fatoumata L. Diallo Sow, doctorante au CRES. Mme Sow travaille sur le thème suivant « Efficacité des programmes d'alimentation sur les performances scolaires en milieu rural au Sénégal ». Elle s'est tenue le mardi 05 Mars 2013

en présence des autres doctorants ainsi que des statisticiens du CRES.

▪ **Le second** a été organisé le Jeudi 17 Janvier 2013 sous la présence du Pr François J. Cabral, coordinateur scientifique du CRES. Le doctorant Aime Mbatkam Mangoumen a fait une présentation de son projet de thèse intitulé « Analyse de la dynamique de la pauvreté au Sénégal ». La rencontre a enregistré la participation des enseignants-chercheurs du CRES, des doctorants et des statisticiens.

Rencontres de la Recherche Economique (RRE)

Les RRE sont des ateliers scientifiques d'échanges en vue du renforcement des capacités des chercheurs. Ce sont des occasions de discuter des problématiques, des méthodologies et des résultats des travaux de recherche en sciences économique et sociale. Trois RRE ont été organisées pendant le premier trimestre de l'année 2013.

▪ **La première RRE** a été organisée le mardi 11 Juin 2013 et a porté sur les méthodologies et résultats de recherches des chercheurs. Le Pr François J. Cabral a fait un exposé sur le thème « Effects of bad allocation of resources devoted to public capital for economic growth and poverty in Senegal: the cases of agricultural public investment ». Ont pris part à cette rencontre Mme Anne Sophie Robillard, chercheur à l'IRD, Mamadou Ng. Kane de l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANSD), Mlle Aminata Diagne, MM. Harouna Wassongma, Ousmane Sokhna, Yaya Ky, Ibrahima Ndiaye, Adoum Weibigue, Mlle

Kiyiébé Baman Kouak, du CRES. Yaguinim Malb du NPTCI, Mansousour Diop de l'ISE/LAREM et Mme Ndèye Fatou Diémé.

▪ **La seconde RRE** a permis à M. Facinet Conté, enseignant chercheur à l'Université Général Lansana Conté de Conakry (Guinée) et doctorant à l'UCAD de présenter les résultats de ses recherches sur « Les déterminants de la compétitivité des manufactures : cas des pays de l'UEMOA ». La rencontre s'est déroulée au CRES le mardi 05 Février 2013 entre 12h 30 et 13h 30.

▪ **A la 3ème RRE**, c'est M. Bassirou Diagne, Ingénieur aux travaux de planification économique et Chargé d'étude au Global Interface Trust /Cissary Holding qui a présenté sa recherche sur le thème « Les processus d'intégration socio-économique des migrants ruraux en zone urbaine : Pikine la liaison socio-économique ». La rencontre a eu dans les locaux du CRES le mardi 09 Avril 2013.

APPEL A PARTICIPATION

Participation aux Rencontres de la recherche économique : Appel à manifestation d'intérêt

Les personnes intéressées à présenter leurs travaux sont invitées à manifester leur intérêt en envoyant leur nom, prénom, institution d'appartenance et titre de leur communication par courrier électronique à l'adresse suivante:

► rerec@cres-sn.org

La Coordination scientifique est assurée par une équipe dirigée par le **Pr François J. Cabral**.
Les présentations se font le premier mardi de chaque mois.

Le CRES a reçu plusieurs stagiaires pendant le premier semestre de 2013

Amadou DIA →

Etudiant en première année de maîtrise spécialisée en Relations Publiques,



M. Dia a intégré le CRES à partir du 6 février 2013 pour un stage de quatre mois. Pendant son séjour, M. Dia a assuré le secrétariat du comité technique mis en place pour la création de l'institut de formation du CRES.

Il a été encadré par M. Jean Jacques Badji, Directeur administrative et financier.

Mamadou KHARMA →

Etudiant en ingénieur des travaux statistiques et de l'analyse économique (ITS)



En fin de formation à l'ENSAE, M. Kharma fait un stage Au CRES sous l'encadrement de Dr Fatou Cissé, chef du département Croissance et équité. Son stage est prévu du 20 février au mai 2013

Amadou YOUM →

Elève-ingénieur en travaux statistiques, niveau quatrième année (ITS4) de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (ENSAE)



Youm a été admis comme stagiaire au CRES où il est encadré par le Dr Ousmane Faye, chercheur permanent au CRES. Il est en position de stage du 20 février au 20 mai 2013.

Kiyiébe Baman KOUAK →

Titulaire d'une maîtrise en analyse et politiques économiques,



Kiyiébe Baman KOUAK est inscrite en master II en méthodes statistiques et économétriques au Centre de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et social (CREFDDES) à l'Université Cheikh Antadiop de Dakar (UCAD). Son stage au CRES lui permet de préparer son mémoire pour l'obtention d'un diplôme de master II. Son encadreur est le Pr Abdoulaye Diagne, Chef du département Economie des ressources humaines et Directeur exécutif du CRES. Arrivé au CRES en Mars 2013, son stage durera jusqu'au mois d'août 2013.

Edition des « Cahiers économiques » du CRES

En partenariat avec le quotidien national « Le Soleil », et avec l'appui du CRDI dans le cadre de l'Initiative Think Tank, le CRES a sorti en mars 2013 le premier numéro de ses « Cahiers Économiques » destinés à mieux faire connaître les résultats de ses travaux. Ce numéro porte sur le thème suivant : « Technologies de l'information et de la communication, Croissance économique et pauvreté au Sénégal ».

Publication de trois ouvrages sur le droit du sport

Par : Abdoulaye Sakho, Moustapha Kamara, Mamadou Selly Ly

- **Droit des associations sportives**
Memento pratique - Co-édition CRES L'Harmattan
124 p. 2013
- **Sport et contrat de travail**
Memento pratique - Co-édition CRES L'Harmattan
156 p.
- **Sport et droit des sociétés**
Memento pratique - Co-édition CRES L'Harmattan
244 p.

Contribution dans des ouvrages collectifs

- **Le pouvoir de l'argent et l'argent du pouvoir**
Par Gaye DAFPE Dans : Sénégal (2000-2012) Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale Momar –Coumba DIOP (dir.) CRES et Karthala, 2013, 836 pages.
- **L'exode des cerveaux au Sénégal. Le dilemme de l'accumulation du capital humain**
Par Gaye DAFPE Dans : le Sénégal sous Abdoulaye WADE, le SOPI à l'épreuve du pouvoir Momar –Coumba DIOP (dir.) CRES et Karthala 2013, 835 pages.
- **Les politiques agricoles : alignement sur les objectifs officiels et efficience**
Par Abdoulaye Diagne Dans : Sénégal (2000-2012) Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale

Momar –Coumba DIOP (dir.) CRES et Karthala, 2013, 836 pages.

- **Performances et défaillances du système éducatif 2000-2011**

Par Abdoulaye Diagne Dans : « Sénégal (2000-2012) Les institutions et politiques publiques à l'épreuve d'une gouvernance libérale » Momar–Coumba DIOP (dir.) CRES et Karthala, 2013, 836 pages.

- **Financing Human Development in Africa, Asia and the Middle East**

Par Abdoulaye Diagne dans Bloomsbury book, ISBN 9781780932200, 2013, Bloomsbury Academic - The United Nations Series on Development.

- **Les principaux foyers d'insécurité alimentaire au Sénégal**

Par François Joseph CABRAL In : la faim par le marché Aspects sénégalais de la mondialisation - Questions contemporaines Économie Afrique noire, Europe, France Sénégal Sous la direction de Patrick Pillon, ISBN : 978-2-296-56985-0 • 2012 • 364 pages

- **Structure et dynamique de l'économie sénégalaise**

Par : El Hadji Alioune Camara, Latif Dramani, Ibrahima Thiam
L'Harmattan, 2013 - 116 pages



ACTIVITES DU BUREAU PEP AFRIQUE

Le partenariat pour les politiques Economiques (PEP) est un réseau international de chercheurs et d'experts en économie du développement (comptant à ce jour plus de 9000 membres), ayant pour objectif principal de promouvoir les capacités locales de recherche et d'analyse de politiques économiques dans les pays en développement. Pour plus d'information (en français) sur le PEP, visitez : <http://www.pep-net.org/about/a-propos-du-pep/>

Recrutement d'une assistante administrative

Le bureau PEP-Afrique abrité par le CRES, a recruté au mois de février 2013, une assistante administrative du nom de Marie Céleste Marguerite Sow. Mme Sow a intégré l'équipe du PEP afin d'aider Aïssatou Diop et Awa Diop dans l'administration et le suivi des projets. La nouvelle recrue est polyglotte : elle parle français, anglais, espagnol, wolof et sérère. Elle a une grande expérience professionnelle aussi bien au Sénégal qu'aux Etats Unis où elle a vécu.



Mme Sow, Marie Céleste Diouf, nouvelle recrue du Bureau PEP-Afrique

Lancement du projet PAGE

Le PEP a lancé en septembre 2012 un nouveau programme de recherche sur l'Analyse des Politiques pour la Croissance et l'Emploi (PAGE). Ce programme est financé à hauteur de 11 millions de dollars par le gouvernement Britannique (UK Aid) et le Centre de recherche pour le développement international (CRDI) du Canada. PAGE vise à soutenir et renforcer les capacités et l'expertise de chercheurs, issues et basées dans les pays en développement, tout en privilégiant les projets issus des pays à plus faibles revenus.

Une série de conférences ont été organisées en collaboration avec le CRDI et d'autres institutions participantes, autour d'enjeux spécifiques sur les politiques liées aux thématiques de recherche menées dans le cadre du PEP.

Le PEP a déjà reçu 159 propositions de recherche provenant de 52 pays. Parmi elles, 22 ont fait l'objet d'une première sélection et leurs concepteurs invités à participer à la réunion générale du PEP en Afrique du Sud, en mai 2013.

Conférence générale du PEP

Plus de 130 participants venus de 37 pays différents se sont réunis du 2 au 10 mai 2013 dans la ville du Cap, en Afrique du Sud, pour la 10ème Conférence générale du Partenariat pour les politiques économiques.

Chercheurs, experts internationaux, représentants d'institutions internationales et bailleurs de fonds y ont pris part. Le premier objectif de la réunion était de procéder à la sélection finale des projets et équipes de recherche en lice pour l'obtention de subventions du PEP dans le cadre de son nouveau programme de soutien à la recherche, PAGE (voir ci-dessus). Les représentants des équipes finalistes ont donc présenté les détails de leurs projets devant une audience composée de leurs pairs et d'experts internationaux, dont ceux nommés par le PEP, qui devaient en faire l'évaluation. La présence de ces chercheurs issus de pays

en développement a également été l'occasion pour PEP de contribuer au renforcement de leurs capacités et connaissances, par la tenue d'une série d'ateliers de formation intensive (trois ateliers parallèles de 5 jours chacun – du 2 au 6 mai) dans les plus récentes approches et avec des méthodes et outils d'analyse de la recherche en économie du développement. Les équipes ont également bénéficié de mentorats et conseils personnalisés, via des rencontres individuelles avec les personnes ressources du PEP.

Une série de conférences, avec panels d'invités et suivis de débats ouverts, ont été organisées en collaboration avec le CRDI et d'autres institutions participantes, autour d'enjeux spécifiques liés aux thématiques de recherche menées dans le cadre du PEP.

A l'issue de cette réunion, 17 projets ont été acceptés pour financement. PEP-Afrique est responsable de l'administration de onze (11) de ces nouveaux projets, six (6) sont sous la responsabilité du bureau d'Amérique latine.

Liste des projets financés

Modélisation et analyse d'impacts des politiques

1. La croissance chinoise, une aubaine pour l'économie centrafricaine
2. Marché du travail et développement économique au Niger
3. Employment Intensity of Non-Agricultural Growth: the case of Burundi
4. Impacts of Macroeconomic Policies on Growth, Employment and Poverty: A CGE analysis for Cambodia
5. Impact de l'expansion économique et commerciale de la Chine sur la pauvreté au Burkina Faso

Evaluations d'impacts

6. Randomised Evaluation of Unconditional Cash Transfer Scheme for the Elderly in Ekiti State Nigeria (L'évaluation rando-

mise du système de transfert d'argent pour les personnes âgées dans l'État d'Ekiti au Nigeria)

7. Enhancing Productive Firm Assets: A RCT on an Innovative Savings-Loan Product for Female Entrepreneur (Améliorer les atouts des compagnies de production: une étude randomisée sur un produit innovant d'épargne-prêt pour les femmes entrepreneurs)
8. The Impacts of Vocational Training Programs on the Duration of Youth Unemployment in Mongolia
9. Generating Youth Employment in the Ready Made Garments Sector in Bangladesh

Suivi, mesure et analyse de la pauvreté

10. Access to Credit and Women Entrepreneurship: Evidence from Bangladesh

11. Risk Tolerance, Gender, and Entrepreneurship: The case of the occupied Palestinian territory (oPt)
12. Youth self-employment in households receiving remittances in Macedonia
13. Mobilité interne et entrepreneuriat des jeunes en République démocratique du Congo
14. Is there discrimination against women entrepreneurs in formal credit markets in Nigeria?
15. Labour Migration in Cambodia: Causes and Impact on Poverty, Inequality, and Productivity
16. Social Protection to the Informal Sector: The Role of Minimum Wage and Income Transfer Policies
17. School Choice and Youth Entrepreneurship in Chad



pep
partnership for
economic
policy

Les Ecoles PEP

Ces écoles répondent aux besoins locaux et globaux de formation des étudiants et chercheurs qui désirent faire de la recherche scientifique rigoureuse sur des questions liées à la pauvreté et au développement économique et humain.

• Ecole PEP - Juin 2013 à Laval (Québec)

L'École PEP-Laval en économie du développement s'est tenue en juin 2013.

Elle a offert une formation de pointe et accréditée sur des techniques avancées de compréhension et d'analyse économique du développement.

Le programme comportait trois cours séparés.

- du 3 au 7 juin 2013 : Modélisation des politiques de développement
- du 10 au 14 juin 2013 : Comprendre les liens macro-micro économiques des politiques et du développement
- du 17 au 21 juin 2013 : Modélisation dynamique des politiques macroéconomiques

• Ecole PEP- Septembre 2013 à Ibadan (Nigéria)

Une école PEP (en anglais) est programmée cet automne sur le thème Modélisation de l'impact des politiques et chocs macroéconomiques (Modelling the Impact of Macroeconomic Policies and Shocks). Organisée en collaboration avec le Centre for Petroleum, Energy Economics and Law University of Ibadan (CPEEL), cette formation sera organisée à Ibadan (Nigeria) du 28 Octobre au 8 Novembre 2013 avec une partie formation à distance du 16 septembre au 25 Octobre 2013.

Pour plus d'informations et pour s'inscrire, veuillez contacter :

cpeel@ui.edu.ngouadeolaadenikinju@yahoo.com ou consulter la page
<http://www.pep-net.org/events/pep-schools/modelling-the-impacts-of-macroeconomic-policies-and-shocks/nigeria-pep-school-2013/>



CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

*Une recherche de qualité,
au service du développement*
AN SERVICE DU DÉVELOPPEMENT
UNE RECHERCHE DE QUALITÉ



**CONSORTIUM POUR LA RECHERCHE
ÉCONOMIQUE ET SOCIALE**

Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji, - Lots 1 et 2 - Pyrotechnie - Dakar, Sénégal

CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina

Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58

E-mail : ces@ces-sn.org

Informations : contact@ces-sn.org

Site Web : www.ces-sn.org